

Ce travail a été réalisé par la chaire Economie des Partenariats Public-Privé de l'IAE de Paris.

## Intérêt de l'étude

Appréhender au travers des expériences étrangères la logique de fonctionnement des Social Impact Bonds, destinés à être expérimentés en France ; en dresser un premier bilan, en relever les risques et les enjeux induits en termes de gestion publique.

## Méthodologie et données

Un appui sur des évaluations réalisées par les cours des comptes britannique (NAO) et américaine (GAO).

## Principaux résultats

Des difficultés liées aux coûts et aux risques d'écroulement (effets de rigidification et d'éviction des dépenses publiques).

## CONTEXTE ET OBJECTIF

Expérimentés depuis quelques années au Royaume-Uni et aux États-Unis, les **Social Impact Bonds (SIBs)** visent à faire financer par des **investisseurs privés** des **programmes sociaux** en conditionnant leur remboursement et leur niveau de rémunération financière à la réalisation d'**objectifs de performance**.

Les SIBs, qui ont notamment été utilisés outre-Manche dans des programmes de prévention de la récidive pour de jeunes délinquants, ont fait l'objet d'un appel à projets lancé par le ministère en charge de l'économie sociale et solidaire en mars 2016. Les SIBs, qui financièrement correspondent plus souvent à des **contrats à termes sur des résultats sociaux** qu'à des titres obligataires, visent non seulement à faire **préfinancer des programmes sociaux** par des investisseurs (banques, fondations, etc.) mais également bénéficier des **capacités du secteur privé** en termes d'innovation et d'efficacité.

Pour autant, Le recours aux SIBs soulève un ensemble de questions tenant aux **coûts** et aux **risques** liés (notamment en regard de la définition des objectifs contractuels) mais aussi à la **capacité du secteur privé à s'investir dans des politiques sociales**.

Le document de travail à l'origine de cette note présente les **modalités de fonctionnement des SIBs**, et discute des **risques qu'ils sont susceptibles d'induire** en termes de définition et de gestion des politiques publiques. Il montre enfin de quelle façon ces dispositifs s'intègrent dans un **mouvement de contractualisation voire de mise en marché de l'action publique**, avec notamment des schémas de paiements en fonction des résultats.

## QUEL USAGE DES SIBs ?

Des contrats mis en œuvre dans des programmes sociaux, essentiellement au **Royaume-Uni** (depuis 2010) et aux **États-Unis** (depuis 2011) : réinsertion de jeunes délinquants, aides au retour à l'emploi, accès au logement, etc.

Un appel à projets ouvert du 16 mars 2016 au 30 janvier 2017, en **France** :  
<http://www.economie.gouv.fr/contrat-impact-social/lappel-a-projets>

## DONNÉES MOBILISÉES

Ce travail repose sur un parallèle avec les montages de partenariats public-privé et s'appuie principalement sur les évaluations réalisées par le **Gouvernement Accountability Office (GAO)** américain en septembre 2015, le **National Audit Office (NAO)** britannique en juin 2015 et les travaux en cours de l'**OCDE** en matière de capitalisation des expériences nationales et d'identification des bonnes pratiques.

## Implications

Une logique de contractualisation de l'action publique et de paiements en fonction des résultats.

Un esprit proche de celui des PPP : préfinancement des investissements et contrat incitatif.

La fixation des critères de paiement est un enjeu essentiel.

Une nouvelle problématique pour le financement des associations.

### Pour en savoir plus

Cette plaquette est la synthèse d'un article de recherche, disponible ici :

[http://chaire-eppp.org/wp-content/uploads/2016/11/Marty\\_2016b.pdf](http://chaire-eppp.org/wp-content/uploads/2016/11/Marty_2016b.pdf)

### Responsable de l'étude

Frédéric MARTY

[frederic.marty@gredeg.cnrs.fr](mailto:frederic.marty@gredeg.cnrs.fr)

### Chaire EPPP

<http://chaire-eppp.org/>

## COMMENT FONCTIONNE UN SIB ?

- ✓ Un programme social « innovant » est **financé par le privé via l'émission de titres obligataires** : le financeur est une fondation philanthropique ou un investisseur financier (qui souvent bénéficie d'une garantie accordée par une structure à but non lucratif).
- ✓ **Le financeur assume le risque** dans la mesure où le remboursement du financement est conditionné à l'atteinte d'un seuil de performance fixé contractuellement.
- ✓ Son niveau de la rémunération, *i.e.* le taux qui lui sera versé va **dépendre du degré de surperformance** par rapport à ce seuil.
- ✓ Tous les SIBs ne sont pas basés sur des montages obligataires : ce sont souvent des **contrats à terme sur résultats sociaux**.
- ✓ Le financeur délègue communément la tâche sous-jacente à **une association ou à une entreprise spécialisée**.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

### Les bénéfices attendus des SIBs :

- **Préfinancement privé.**
- Mise en œuvre de **solutions innovantes**.

### Les risques relevés dans les retours d'expériences :

- **Une possible stratégie d'écrémage** : les financements privés ne vont que vers les publics les plus faciles, garantissant ainsi le remboursement de la dette et la rémunération des fonds investis avec un risque de surcoûts globaux pour la personne publique et donc un effet d'éviction au détriment d'autres projets ou d'autres publics.
- **Jeu des critères quantitatifs et des contrats incomplets** : les montages peuvent impacter négativement la qualité du service ou une mauvaise définition des seuils ou des indicateurs peut réduire la portée des projets (avec symétriquement un risque d'objectifs irréalistes)
- Un moyen de préfinancer un programme qui **ne réduit pas le besoin en financements publics** à terme.
- **Dépendance des associations en charge des programmes** vis-à-vis des financeurs.

### Les répercussions en termes d'action publique :

- Diffusion d'une **culture du paiement en fonction des résultats**.